



Projet éducatif

Accueils de loisirs extrascolaires.

Annexe du projet éducatif

Suite à la crise sanitaire liée au Covid-19

Protocole pour l'ouverture de l'ACM 2020-2021:

Les inscriptions de ces accueils de loisirs seront réservées, en priorité, aux enfants dont les deux parents travaillent ou aux familles monoparentales travaillant. Exceptionnellement, nous favoriserons les enfants accueillis à la journée complète avec repas pris sur place. En revanche, s'il reste des places, d'autres enfants pourront être accueillis.

L'équipe veillera au respect des gestes protecteurs et de la distanciation physique ainsi qu'à la limitation d'échange d'objets entre les groupes d'enfants.

L'accueil des enfants:

En accord avec les municipalités partenaires Rieulay et Wandignies-Hamage, l'équipe encadrante pourra accueillir 16 enfants maximum (20 lors de l'accueil d'été) âgés de 2 à 6 ans afin de respecter les mesures de distanciation. Ces accueils se dérouleront au sein des écoles maternelles de Rieulay et de W-Hamage.

Les locaux utilisés seront: 1 à 2 salles d'activités, un dortoir, un bloc sanitaire, une salle infirmerie / Isoir pour cas de Covid-19, une cour extérieure et un espace vert.

Les enfants pourront être accueillis du Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h00.

L'arrivée et le départ des enfants se feront, dans la mesure du possible, avec des horaires différents (5 minutes de décalage entre 8h00-9h30 et 17h00-18h00). Nous veillerons au respect des horaires. Le port du masque sera obligatoire pour les parents, car ceux-ci se croiseront dans les espaces extérieurs. L'accueil des familles sera organisé en extérieur en observant la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

A chaque arrivée, prise de la température de l'enfant, afin de voir si celui-ci n'est pas souffrant ; en présence du parent. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas prendre part à cet accueil et repartira avec son parent. Systématiquement, après l'accueil, lavage des mains pour les enfants et l'équipe encadrante.

Aucune famille ne pénétrera dans les locaux. Un marquage au sol sera installé devant l'accueil et la sortie de manière à inciter parents et enfants à respecter la distanciation d'un mètre minimum.

Le lavage des mains des enfants se fera à l'eau tiède et au savon: à l'arrivée, avant chaque collation et repas, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des récréations, avant le temps calme, avant d'aller aux toilettes et après y être allé.

Le recours à une solution-hydro-alcoolique est réservé à l'adulte car celui-ci est trop agressif pour la peau d'un enfant.

Les activités:

En amont des ACM, l'équipe d'animation se sera réunie, aura réfléchi et imaginé ensemble, aux façons d'animer, de jouer, de vivre avec les enfants en respectant au mieux le protocole sanitaire.

Dans la mesure du possible, l'équipe privilégiera le maintien du groupe d'enfants dans la même salle d'activité durant la journée, de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'établissement.

Pour aider à la distanciation, des espaces individuels décorés par les enfants définiront l'espace de jeu, des plateaux personnels d'activité seront proposés aux enfants.

Le programme d'activités mis en place, devra tenir compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Celui-ci sera affiché à l'entrée du centre, ainsi que le déroulement journalier.

Dans chaque groupe, les enfants auront un visuel adapté à leur âge afin qu'ils puissent se situer dans le temps : planning de la journée avec images, étiquettes ludiques de présence, présence lors des temps de repas et émoticônes de repérage dans les différents espaces.

Chaque famille apportera pour son enfant, une boîte ou un sac fermé, au nom de l'enfant, dans lequel se trouveront ses jeux ou/et jouets, serviettes à main, paquets de mouchoirs jetables et son propre distributeur de savon. De préférence, cette boîte restera dans notre local.

Les échanges de livres, ballons, jouets, crayons etc. seront permis, le lavage des mains des enfants sera effectué avant et après l'activité ainsi qu'un nettoyage quotidien des objets (ou ceux-ci seront isolés 24 h avant réutilisation).

Toutes les activités mises en place, seront proposées à l'enfant, mais lui seul, son épanouissement et ses besoins fondamentaux restent au cœur de notre préoccupation. Avec nous, les enfants pourront, s'ils le souhaitent, modifier le planning.

Les activités de plein air seront organisées dans l'espace extérieur de l'école maternelle (cour et jardin), par groupe. Les sorties à proximité du lieu d'accueil seront autorisées dans le parc paysager (si celui-ci est accessible) sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès à ces équipements.

L'organisation de plein air sera conçue de façon à ce que le nombre d'enfants présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation nécessaire.

En effet, les trois groupes d'enfants ne pourront se mélanger et respecteront une distance d'un mètre entre chaque groupe.

Systématiquement, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des récréations, avant chaque collation et repas, avant le temps calme, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, le plus souvent possible, le lavage des mains des enfants se fera à l'eau tiède et au savon.

Notre accueil de loisirs maternel favorise l'épanouissement, l'éveil et la créativité par le biais d'activités adaptées présentées par des parents ou des intervenants professionnels extérieurs et en lien avec le thème.

Ces personnes intervenant ponctuellement au sein de nos accueils peuvent être admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation physique et des gestes protecteurs. Si le temps le permet, nous favoriserons ces interventions en extérieur.

Les sorties:

Les règles de distanciation devront s'appliquer aux groupes d'enfants et aux transports proposés dans le cadre des sorties. Les groupes d'enfants éviteront de se mélanger et respecteront une distance d'un mètre entre chaque groupe.

L'équipe encadrante et les parents accompagnants porteront des masques.

Le véhicule utilisé devra faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

Le chauffeur devra porter un masque grand public et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.

La restauration scolaire:

Les groupes d'enfants mangeront à distance d'un mètre entre chaque groupe. Le lavage des mains sera effectué avant et après le repas. Ces repas seront pris :

Pour les Accueils de Loisirs se déroulant à Rieulay : au sein de l'EHPAD "résidence des onze villes" de Rieulay et préparés par un cuisinier de Lys Restauration. Sauf avis contraire de la direction de l'EHPAD, suite aux mesures sanitaires en vigueur.

Pour les Accueils de Loisirs se déroulant à Wandignies-Hamage : à la salle du presbytère, préparés et livrés par Lys Restauration. Une employée municipale aidera au service du repas.

Les règles de distanciation et les gestes protecteurs continueront à être observés. Les enfants s'y rendront encadrés par leurs animateurs (trices).

Il est important de respecter les goûts de chacun, mais le rôle des encadrants est de susciter l'envie de goûter sans forcer.

Le lavage des mains sera effectué avant et après le repas.

La Sieste:

Les enfants et ceux qui le désirent, pourront donc faire une sieste (avec réveil individualisé) au dortoir après le repas, ou avoir la possibilité de se reposer dans un endroit adapté, à tout moment de la journée. Dans la mesure du possible, un espacement des lits d'au moins 1 mètre sera prévu.

L'animateur (trice) référent(e) veillera à ce que le rythme de chaque enfant soit respecté.

Hygiène des locaux et du matériel :

Les locaux et objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) seront nettoyés régulièrement avec un produit désinfectant (une à deux fois par jour) en utilisant des gants de ménage. Les poubelles et autres conditionnement de déchets seront vidés et désinfectés (en particulier les couvercles) dès que nécessaire et au moins une fois par jour.

L'aération des locaux occupés sera fréquemment réalisée avec une durée d'au moins 10 minutes, le matin avant l'arrivée des enfants, lors des temps extérieurs, au moment du repas et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Des points d'eau seront suffisamment prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités afin de permettre le lavage des mains des enfants.

Le port du masque:

L'équipe encadrante respectera les mesures sanitaires et gestes barrières: lavages réguliers des mains, port de masques et visières. Pas de port de gants, vecteur de transmission du virus.

Le port du masque ne sera pas obligatoire pour les enfants.

Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM:

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'équipe doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.

Les parents de l'enfant seront avertis et devront venir le chercher.

Une information sera aussi faite auprès des autres familles fréquentant notre accueil de loisirs.

L'enfant ne pourra pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans un certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

Tout symptôme évocateur chez un membre de l'équipe ou une personne intervenant lors de l'accueil, donnera lieu à l'isolement de cette personne et d'un retour à son domicile. Celle-ci ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des enfants au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par l'enfant ou l'animateur (trice) devront être effectués selon les prescriptions qui seront également définies par les autorités sanitaires.

Association Intercommunale Les Chti Bouts

13 rue Suzanne Lanoy
59870 Rieulay
Tél : 09 51 25 01 22
www.chtibouts.fr

